



Guide d'utilisation

Pour bien démarrer



Table des matières

1. Pré-requis.....	3
2. Logiciels	3
2.1 Logiciels de messagerie compatibles	3
2.2 Logiciels agréés par l'association EDIFICAS.....	3
2.3 Guides de configuration	4
• Configuration du client de messagerie - Outlook Express pour MacOS	4
• Configuration du client de messagerie - Outlook après 2016	4
• Configuration du client de messagerie - Outlook 2003 à 2010	4
• Configuration du client de messagerie - Thunderbird 3	4
• Configuration du client de messagerie - Mail pour Windows VISTA.....	4
3. Conditions générales et formalités.....	4
3.1 Conditions générales	4
3.2 Formalités administratives	4
3.3 Politiques de confidentialité.....	5
3.4 Inscription	5

1. Pré-requis

Pour utiliser jedeclare.com, vous devez disposer des éléments suivants :

- Un accès internet
- Un logiciel de messagerie
- Une version de logiciel permettant de faire des télétransmissions en mode EDI.

Ce logiciel doit avoir obtenu l'attestation de conformité EDIFICAS correspondant aux échanges "émetteur vers partenaire EDI".

Pour la DSN, l'éditeur doit avoir signé la charte éditeur proposée par les Organismes de Protection Sociale et représentés par le GIP-MDS.

2. Logiciels

2.1 Logiciels de messagerie compatibles

Accès web et versions :

- Internet Explorer : 11 et +
- Mozilla Firefox : 48 et +
- Google Chrome : 52 et +
- Apple Safari : 8 et +

Logiciels de messagerie et versions :

- Outlook : 98 et +
- Outlook Express : 5 et +
- Mozilla Thunderbird : 1.5 et +

2.2 Logiciels agréés par l'association EDIFICAS

Consultez la liste des logiciels ayant reçu une attestation de conformité des fichiers permettant le transfert desdits fichiers par messagerie électronique vers jedeclare.com

[EDI-IR](#)
[EDI-TDFC](#)
[EDI REQUETE](#)
[EDI-TVA](#)
[EDI-PAIEMENT](#)
[EDI-PART](#)
[EDI-OGA](#)

Si votre logiciel n'y figure pas, renseignez-vous auprès de votre éditeur ; il est possible que de nouveaux logiciels soient sur le point de recevoir l'attestation de conformité des fichiers.

Vous pouvez également vous connecter au site [Edificas](#).

Si votre éditeur est adhérent de l'association EDIFICAS, il est tenu régulièrement au courant de l'avancement des travaux en matière d'EDI avec les administrations.

Pour la configuration de votre logiciel, les informations suivantes vous seront nécessaires :

Partenaire EDI :

Expert-Comptable Media Association (ECMA)

200 rue Raymond Losserand

75014 PARIS

Numéro du partenaire EDI : 7501751

Numéro SIREN : 403 156 540

Numéro de SIRET : 403 156 540 0037

2.3 Guides de configuration

- [Configuration du client de messagerie - Outlook Express pour MacOS](#)
- [Configuration du client de messagerie - Outlook après 2016](#)
- [Configuration du client de messagerie - Outlook 2003 à 2010](#)
- [Configuration du client de messagerie - Thunderbird 3](#)
- [Configuration du client de messagerie - Mail pour Windows VISTA](#)

3. Conditions générales et formalités

3.1 Conditions générales

[CONSULTEZ LES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION](#)

3.2 Formalités administratives

Certaines formalités administratives doivent être effectuées par le cabinet lors de la souscription aux services :

- Le mandat général établi entre le cabinet et son client sera conservé au cabinet.

Ce mandat relatif à une opération de télétransmission est unique pour l'ensemble des téléprocédures, il ne sera donc signé qu'une seule fois par le client. Il est donc recommandé de conserver l'intégralité des téléprocédures indiquées même si le cabinet n'envisage pas leur mise en place dans l'immédiat.

Pour l'ensemble des téléprocédures : [mandat entreprise qénéral pour l'expert-comptable](#)

- Certains mandats ou formulaires propres à chaque télédéclaration peuvent être nécessaires.

Vous trouverez ces documents dans la rubrique "étapes administratives" de chaque [téléprocédure fiscale, sociale ou la collecte des relevés bancaires.](#)

3.3 Politiques de confidentialité

[CONSULTEZ LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET DE GESTION DES COOKIES](#)

3.4 Inscription

Avant d'envoyer votre première télédéclaration, vous devez procéder à l'ouverture de votre compte en ligne.

Munissez-vous au préalable des éléments suivants :

- Numéro SIRET
- Numéro d'inscription à l'Ordre
- Coordonnées du responsable membre de l'Ordre
- Coordonnées du dirigeant
- Coordonnées du contact technique
- Coordonnées du contact facturation

Vous pouvez démarrer le processus d'inscription en ligne et si nécessaire le suspendre provisoirement.

Une référence de dossier vous sera alors communiquée afin de reprendre ultérieurement votre inscription.

Après réception par courrier postal de l'ensemble des documents nécessaires à votre inscription, ECMA procède à un contrôle administratif et vérifie l'appartenance au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables.

Vous recevez ensuite par courrier dans un délai d'environ 5 jours votre identifiant et mot de passe.

[Commencer votre inscription](#)